

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 décembre 2006, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Michel Croteau, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

7483- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 18 décembre 2006, tel que soumis.

7484 - Acceptation des procès-verbaux des délibérations des séances des 20 et 28 novembre 2006.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 20 et 28 novembre 2006, tels que rédigés.

7485 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2006;
- Réconciliation bancaire au 30 novembre 2006
- Rapports budgétaires pour le mois de novembre 2006.

7486 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2006-297 à 2006-313 inclusivement, tels que préparés par la secrétaire-trésorière.

7487 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de novembre 2006.

7488 – Adoption du règlement no 06-184 – budget 2006

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 06-184 décrétant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2007, fixant le taux de la taxe foncière, fixant également la date d'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du 2^{ème} versement sur lesdits comptes de taxes.

Une demande de dispense de lecture a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 06-184 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 06-184, tel que rédigé.

7489 – Adoption du règlement no 06-185 – compensation sur les biens fonds non imposables.

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 06-185 décrétant l'imposition d'une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 06-185 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelybn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 06-185, tel que rédigé.

7490 – Acceptation de la demande de dérogation mineure pour le 192, Chemin de la Passe

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 192, Chemin de la Passe, Lac St-Joseph.

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 10 décembre 2006.

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 192, Chemin de la Passe, Lac St-Joseph et en conséquence autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité dans les limites ci-devant décrites.

7491 – Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) et octroi du contrat d'assurances pour l'année 2007.

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 8 décembre 2006;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

7492 – Proposition pour la création d'un site web

Ce point est reporté à une prochaine réunion puisque nous avons demandé d'autres estimés que nous n'avons pas encore reçus.

Période de questions

Madame Lavoie de l'APPELSJ nous mentionne qu'il y aurait un organisme "Ma rue, mon arbre" qui fournirait des arbres pour le reboisement des rives. Il faudrait faire une demande de subvention mais ils doivent être appuyés par deux villes et elle demande s'ils peuvent avoir notre appui. Monsieur Bédard mentionne qu'il n'y a pas de problème à ce qu'on les appuie mais pense que "Ma rue, mon arbre" s'adresse plutôt aux villes qui veulent planter des arbres en bordure des rues.

Des citoyens s'interrogent sur certains postes du budget. Pourquoi \$5000. pour la sécurité sur l'eau ? Monsieur Bédard que ce poste budgétaire a été prévu avec l'intention d'engager une patrouille nautique qui, en collaboration avec la Sûreté du Québec, surveillerait la sécurité sur le lac, donnerait des recommandations et ferait de la sensibilisation.

Quant au montant de \$50,000. prévu pour la qualité de l'eau, ça comprend des études et également le complément d'inspection des fosses septiques dont certaines peuvent s'avérer déficientes. Ces montants ne seront peut-être pas entièrement dépensés mais ils sont prévus au budget. On pourrait également investir dans une campagne de reboisement des rives.

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h10.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire